
Quatrième session, vingt-neuvième Législature

Fourth Session, Twenty-Ninth Legislature

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

NATIONAL ASSEMBLY OF QUÉBEC

Projet de loi 14

Bill 14

Loi autorisant de nouveaux crédits pour
fins de prêts agricoles

An Act to authorize additional
appropriations for farm loan purposes

Première lecture

First reading

M. TOUPIN

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
CHARLES-HENRI DUBÉ
QUÉBEC OFFICIAL PUBLISHER

1973

Projet de loi 14

**Loi autorisant de nouveaux crédits pour
fins de prêts agricoles**

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit :

1. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, aux conditions qu'il détermine, autoriser le ministre des finances à verser, à même le fonds consolidé du revenu, à l'Office du crédit agricole du Québec, en outre des sommes au montant total de quatre cent soixantequinze millions de dollars que celui-ci est déjà autorisé à prêter aux agriculteurs, une somme de vingt-cinq millions de dollars, pour être employée aux fins prévues par la Loi du crédit agricole (Statuts réfondus, 1964, chapitre 108), en la manière et aux conditions déterminées par ladite loi.

2. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

Bill 14

An Act to authorize additional appropriations for farm loan purposes

HER MAJESTY, with the advice and consent of the National Assembly of Québec, enacts as follows:

1. The Lieutenant-Governor in Council may, on such conditions as he determines, authorize the Minister of Finance to pay, out of the consolidated revenue fund, to the Québec Farm Credit Bureau, in addition to the sums to the total amount of four hundred and seventy-five million dollars which the latter is already authorized to loan to farmers, an amount of twenty-five million dollars to be used for the purposes contemplated in the Farm Credit Act (Revised Statutes, 1964, chapter 108), in the manner and on the conditions specified by the said act.

2. This act shall come into force on the day of its sanction.

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet autorise la mise à la disposition de l'Office du crédit agricole du Québec d'une somme additionnelle de vingt-cinq millions de dollars pour prêts aux agriculteurs en vertu de la Loi du crédit agricole du Québec, portant ainsi à cinq cent millions de dollars le montant total affecté à ces fins.

EXPLANATORY NOTE

This bill authorizes the placing at the disposal of the Québec Farm Credit Bureau of an additional amount of twenty-five million dollars for loans to farmers under the Québec Farm Credit Act, thus increasing to five hundred million dollars the total amount appropriated for those purposes.